

Experts comptables
Commissaires aux comptes

Alan RODOLPH
Guillaume HOARAU
Farid OMARJEE
Victor LAM

Qalipsé Paris
8 Avenue des Ternes
75017 PARIS
01 40 25 99 30
paris@qalipse.com

Association Villages du Monde pour Enfants

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Déclarée sous le n° 99/1376

**1, rue d'Hauteville
75010 PARIS**

SIREN 424 580 777

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Villages du Monde pour Enfants, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne, la valorisation des legs et donations reçus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels, adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En raison du fait que l'association fait appel à la générosité du public, elle est tenue de présenter dans ses comptes annuels :

- Un compte d'emplois des ressources (CER)
- Un compte de résultat par origine et destination

Nous nous sommes assurés que les règles d'élaboration et de valorisation étaient suffisamment décrites dans l'annexe dédiée.

Nous nous sommes assurés, de la cohérence des informations diffusées avec les comptes annuels et du format de présentation de ces informations. Nous n'avons aucune observation à formuler.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juin 2026

CABINET SOREL

Victor LAM

Victor LAM
Commissaire aux comptes

Bilan actif

	31/12/2025 (12 mois)			31/12/2024 (12 mois)
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Frais d'établissement (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	16 057	- 14 307	1 750	2 473
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	122 952	- 2 068	120 884	534 067
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 733 247		2 733 247	2 733 247
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (II)	2 872 256	- 16 375	2 855 881	3 269 787
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes				13 077
Créances (2)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations	124 833		124 833	92 911
Autres Créances	8 607		8 607	5 547
Charges constatées d'avance				906
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	472 299		472 299	651 067
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	605 739		605 739	763 507
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	3 477 995	- 16 375	3 461 621	4 033 294
(1) Dont à moins d'un an (brut)				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	3 340 240	3 479 432
Excédent ou déficit de l'exercice précédent à affecter		
Excédent ou déficit de l'exercice	- 215 040	- 139 192
Situation nette (sous total)	3 125 200	3 340 240
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	3 125 200	3 340 240
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Droits du concédant		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)		
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	247 785	626 978
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	247 785	626 978
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	31 066	31 905
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	57 570	34 171
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	88 636	66 076
Ecarts de conversion Passif et différences d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	3 461 621	4 033 294
(1) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	88 636	
(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
		<i>Dont ventes de dons en nature</i>
Ventes de prestations de service		
		<i>Dont parrainages</i>
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
- Dons manuels	1 054 575	1 050 893
- Mécénats	14 728	
- Legs, donations et assurances-vie	571 016	342 673
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		- 60
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3	1 365
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 640 323	1 394 871
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes (1) (2)	474 505	278 200
Aides financières	1 050 000	1 005 000
Impôts, taxes et versements assimilés	11 808	10 277
Salaires	228 209	186 959
Cotisations sociales	96 739	71 665
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 342	1 304
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 777	109
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 865 381	1 553 515
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 225 058	- 158 644
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	10 253	19 452
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change	100	
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	10 353	19 452
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	336	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	336	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	10 017	19 452
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	- 215 040	- 139 192

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
Produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	1 650 676	1 414 323
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 865 716	1 553 515
EXCEDENT		
DEFICIT	- 215 040	- 139 192
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	9 811	110
Prestations en nature	12 407	14 089
Bénévolat	2 168	5 361
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	24 386	19 560
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	9 811	110
Prestations en nature	12 407	14 089
Personnel bénévole	2 168	5 361
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	24 386	19 560
(1) Redevances de crédit-bail mobilier		
(2) Redevances de crédit-bail immobilier		

Annexe

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 3461620.65 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un résultat de -215040.5 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Villages du Monde pour Enfants a été créée en 1999. Conformément à ses statuts, elle a pour objet de promouvoir toutes actions d'entraide et d'apporter son soutien à des programmes et réalisations dans le domaine de l'éducation et de l'assistance sociale et médicale en faveur des enfants dans les pays en développement, entrant dans le cadre des actions de la congrégation des Sœurs de Marie et d'apporter un concours financier à des actions sociales ciblées par l'Association et conduites par celle-ci et la congrégation religieuse des Sœurs de Marie, auprès des pouvoirs publics, des associations et fondations, des médias, et d'une manière générale de l'opinion public.

L'association Villages du Monde pour Enfants et la Congrégation des Sœurs de Marie sont liées depuis l'origine. Depuis 2017, ces liens sont formalisés à travers une convention de financement. Villages du Monde pour Enfants est souveraine dans l'ensemble de ses décisions. Son intervention dépasse le seul cadre financier : Villages du Monde pour Enfants accompagne dans la réflexion et la prise de décision les Sœurs de Marie et co-construit des nouveaux projets avec elles.

Aujourd'hui les programmes humanitaires des Sœurs de Marie pour aider les enfants les plus démunis à sortir de la pauvreté sont menés dans six pays du monde (Philippines, Mexique, Guatemala, Brésil, Honduras et Tanzanie), au sein de treize Villages et sont en extension. Les programmes dans les villages incluent l'éducation, la formation professionnelle, la nourriture, l'hébergement, les vêtements et l'ensemble des soins nécessaires au bon développement des enfants. Des programmes complémentaires comme des jardins d'enfants pour les plus pauvres sont par ailleurs développés.

1.2 Moyens mis en œuvre

Humains

En complément de la Gouvernance, l'équipe salariée était constituée au 31/12/2025 de 5 salariés et 1 stagiaire. Des prestataires assurent la saisie des dons, et les opérations de collecte. En 2025, des bénévoles et des entreprises ont réalisé du bénévolat et du mécénat de compétences.

Financiers

Les ressources financières sont issues de la générosité du public (particuliers et entreprises), en grande partie des dons (1069 k€), essentiellement en prélèvements ainsi que des assurances-vie et legs (571 k€). L'association a mené plusieurs opérations de recherche de nouveaux donateurs afin de palier à la perte de donateurs (personnes décédées ou âgées entrant en Ehpad notamment) et assurer le développement de sa collecte pour permettre la prise en charge des enfants dans la durée.

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022) et du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (Modifié par l'article 5 du règlement 2023-03 du 7 juillet 2023)

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, relatifs à l'acquisition des titres, sont inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Créances

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les risques liés à des litiges connus au moment de l'établissement des comptes dont la survenance a été estimée probable et dont les risques sont quantifiables font l'objet de provisions.

Dettes

Les dettes sont évaluées à la valeur nominale.

Engagement de retraite

Conformément à la recommandation de l'ANC n° 2013-02 du 7 novembre 2013, les entreprises ou les groupes de moins de 250 salariés peuvent définir leurs propres modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (modalités qualifiées de modalités simplifiées).

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les provisions réglementées sont dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement...).

Disponibilités

Comptes bancaires et caisses

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse ainsi que les bons qui sont, dès leur souscription, remboursables à tout moment.

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Legs et donations

L'état des forces et des charges de la succession au jour du décès est établi à partir des informations chiffrées fournies par le notaire.

Plusieurs catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles
- Assurance vie
- Mobiliers
- Titres en portefeuille

Les biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés sont comptabilisés dans une rubrique spécifique de l'actif Immobilisé selon les modalités suivantes :

La date d'entrée d'une donation entre vifs : Les biens sont comptabilisés soit à la date de la signature de l'acte authentique de donation, soit à la date de transfert de propriété mentionnée dans l'acte si elle est postérieure.

La date d'entrée d'un legs : les biens sont comptabilisés soit à la date de son acceptation par le Conseil d'administration soit à la date d'entrée en jouissance ou d'entrée en possession des biens si elles sont postérieures (date de délivrance du legs).

La valeur d'entrée est leur valeur vénale à la date de l'effet générateur.

Dans l'annexe des comptes annuels, un tableau présente les éléments de détermination de « legs, donations et assurances-vie » nets des charges tels qu'ils figurent au compte de résultat.

Changement de méthode comptable

L'association a appliqué, à compter de l'exercice clos le 31/12/2025, les nouvelles dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que du règlement ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2018-06.

Ces règlements ont principalement conduit à une nouvelle présentation du bilan et du compte de résultat, sans modification des principes comptables appliqués antérieurement.

L'application de ces nouveaux textes n'a pas eu d'impact sur le résultat, la situation financière ni le patrimoine de l'association, mais uniquement sur la présentation des états financiers.

Notes relatives aux postes de bilan

Actif immobilisé - Tableau des immobilisations

	31/12/2024 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/12/2025 (12 mois)	
	Montant début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant fin d'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Donations temporaires d'usufruit							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains							
Constructions							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions							
Installations techniques matériels et outillages industriels							
Autres immobilisations corporelles	15 438		619			16 057	
Installations générales, agencements, aménagements divers	5 479					5 479	
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 959		619			10 578	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	15 438		619			16 057	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	534 067			411 115		122 952	
Sous-total	534 067			411 115		122 952	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	2 733 247					2 733 247	
Sous-total	2 733 247					2 733 247	
Total	3 282 752		619	411 115		2 872 256	

Immobilisations financières :

Une somme de 2 724 172 euros est séquestrée.

Suite à la relaxe prononcée par jugement du 12/06/2025 (suivi d'un appel formulé dans les jours suivants), l'association est en attente de l'intégralité de ces fonds, et va formuler dans un premier temps une demande afin de débloquent une partie de la somme.

Amortissements des immobilisations

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	12 965	1 342		14 307
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 339	547		4 886
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 626	794		9 421
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	12 965	1 342		14 307
Total	12 965	1 342		14 307
(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI				

Les flux s'analysent comme suit :

Amortissements - Ventilation des augmentations

	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles		1 342		
Installations générales, agencements, aménagements divers		547		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier		794		
Emballages récupérables et divers				
Sous-total		1 342		
Total		1 342		

Créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des créances

	Montant Brut	A moins d'un an	A plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	2 733 247		2 733 247
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 733 247		2 733 247
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	133 440	133 440	
Créances clients			
Clients douteux ou litigieux			
Autres Créances bénéficiaires et comptes rattachés			
Créances sociales	2 094	2 094	
Personnel et comptes rattachés	200	200	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 894	1 894	
Créances fiscales			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	131 346	131 346	
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés débiteurs			
Créances reçues par legs ou donations	124 833	124 833	
Débiteurs divers	6 513	6 513	
Charges constatées d'avance			
Total	2 866 687	133 440	2 733 247
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir	300	300		
Clients - Factures à établir				
Personnel - Produits à recevoir	200	200		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	1 894		1 894	
Etat - Produits à recevoir				
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	4 789	2 763	2 026	73
Total	7 183	3 263	3 919	120

Dépréciations des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Provisions pour dépréciations

	Montant début d'exercice	Dotations	Reprises	Montant fin d'exercice
Dépréciations des immobilisations incorporelles				
Dépréciations des immobilisations corporelles				
Dépréciations sur actifs reçus par legs ou donations		2 028		2 068
Dépréciations des immobilisations financières				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de participation				
Dépréciations des autres immobilisations financières				
Dépréciations des stocks et en-cours				
Dépréciations des créances usagers				
Autres provisions pour dépréciations				
Dépréciations sur autres créances				
Dépréciations des valeurs mobilières de placements				
Total		2 028		2 068

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	3 479 432	139 192			3 340 240
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter					
Excédent ou déficit de l'exercice	- 139 192	139 192		215 040	- 215 040
Situation nette (sous total)	3 340 240	278 384		215 040	3 125 200
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL FONDS PROPRES (I)	3 340 240	278 384		215 040	3 125 200

Fonds reportés et Fonds dédiés

Fonds reportés

	Montant début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations	626 978	189 682	568 875	247 785
Fonds reportés liés aux donations temporaires d'usufruit				
Total	626 978	189 682	568 875	247 785

Provisions

Ventilation des dotations et reprises

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	2 068	
Reprises d'exploitation		
Total Exploitation	- 2 068	
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		
Total Exceptionnel		
Total des dotations et reprises	- 2 068	

Dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

État des dettes

	Montant Brut	Échéance à 1 an	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)				
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 066	31 066		
AUTRES DETTES	57 570	57 570		
Dettes sur legs ou donations				
Dettes sociales	52 941	52 941		
Personnel et comptes rattachés	19 376	19 376		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 565	33 565		
Dettes fiscales	4 629	4 629		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	4 629	4 629		
Autres				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédérations, fédérations, unions et entités affiliés créiteurs				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	88 636	88 636		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Charges à payer

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées				
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	30 202	20 330	9 872	49
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	19 376	8 676	10 700	123
Organismes sociaux - Charges à payer	14 774	4 497	10 277	229
Etat - Charges à payer	3 370	1 783	1 587	89
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers				
Total	67 722	35 286	32 436	92

Notes relatives au compte de résultat

Legs, donations et assurances vie

	Montant brut
PRODUITS	1 284 814
Montant perçu au titre d'assurances-vie	14 521
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	175 762
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	541 194
Reprise des dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	553 337
CHARGES	713 797
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	522 047
Dotation aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 068
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	189 682
Total	571 016

Charges et produits d'exploitation et financiers

Honoraires CAC

	CAC 1 ou OTI 1	CAC 2 ou OTI 2
Honoraires afférents à la certification des comptes	14 000	
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité		
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité		
Total	14 000	

Résultat financier

	31/12/2025 (12 mois)	31/12/2024 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts de produits assimilés	10 253	19 452	- 9 199	- 47
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change	100		100	
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	10 353	19 452	- 9 099	- 47
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change	336		336	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	336		336	
RESULTAT FINANCIER	10 017	19 452	- 9 435	- 48

Contributions volontaires en nature

	Exercice N	Exercice N-1
RESSOURCES	24 386	19 560
Dons en nature	9 811	110
Prestations en nature	12 407	14 089
Bénévolat	2 168	5 361
Total	24 386	19 560
EMPLOIS	24 386	19 560
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	9 811	110
Prestations	12 407	14 089
Personnel bénévole	2 168	5 361
Total	24 386	19 560

Il existe différentes méthodes de valorisation du bénévolat, en fonction de la nature et du niveau des prestations effectuées :

- Prestations de base : valorisation horaire au taux du SMIC.
- Prestations intermédiaires ou de support : valorisation au taux horaire du SMIC, soit 11.88 € par heure effectuée.
- Maintenance informatique : valorisation forfaitaire à 118 € par mois (équivalent mensuel sur l'année), sur la base du tarif le plus bas identifié lors d'une recherche de prestataire en 2017.
- Expertise SEO et Google Ads : valorisée à 8 349 €.
- Don matériel : Don mobilier 3 819 € et Don fournitures administratives pour une valeur de 5 992 €

Autres informations

Engagements retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées .Dispose d'un menu contextuel

Etat des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

VDMPE a reçu des avantages et des ressources en provenance de l'étranger

La version détaillée de l'état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger que notre association doit établir est mise à la disposition du public au siège de l'association. Pour pouvoir en prendre connaissance, une demande écrite doit être adressée à l'attention de la Direction Générale de l'association, qui organisera les modalités de sa consultation.

Etat du Contributeur	Montant total des avantages et ressources
ALLEMAGNE	403,00
BELGIQUE	156,00
CHILI	200,00
EMIRATS ARABES UNIS	25,00
ESPAGNE	60,00
ETATS-UNIS	420,00
ISLANDE	180,00
ITALIE	35,00
MONACO	370,00
PORTUGAL	45,00
ROYAUME-UNI	35,00
SERBIE	275,00
SUEDE	420,00
SUISSE	675,00
Total général	3299,00

ANNEXE AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (CER)

1. GENERALITES

Contexte général national

L'association évolue dans un contexte complexe :

- Loi de finance 2025 : vote du budget compliqué et avec des baisses significatives pour le milieu associatif

- Instabilité politique en France et changements successifs de gouvernements.
- Situation géopolitique internationale compliquée
- Suppression de l'USaid

Amenant :

=> une intensification de la pression sur la philanthropie et le mécénat d'entreprises en France pour compenser les baisses de subventions

=> des donateurs impactés par l'inflation amenant des arbitrages sur les associations soutenues avec arrêts ou réduction des dons.

Par ailleurs, le vieillissement de la population donatrice génère des arrêts des prélèvements automatiques du fait du décès ou à l'entrée à l'Ehpad

Missions sociales

Les missions sociales de l'association sont réalisées en France et à l'étranger sous forme de versements directs aux programmes encadrés par une convention avec la fondation des Sœurs de Marie. Ces missions regroupent : Les actions réalisées par l'intermédiaire des fondations et associations des Sœurs de Marie ; La mission d'information autour des missions des Sœurs de Marie en faveur des enfants ; Les frais de siège et de personnel engagés pour la réalisation des missions sociales dont le suivi de réalisation des projets, l'appui aux programmes, l'information sur les programmes.

Faits significatifs relatifs à l'activité de l'exercice

· En 2025, 1 050 000 € ont été envoyés sur les programmes par Villages du Monde pour Enfants pour participer à la prise en charge de 19977 enfants dans les 19 programmes éducatifs, situés au Honduras, au Guatemala, au Mexique, au Brésil, aux Philippines et en Tanzanie. Les fonds ont permis d'assurer la prise en charge quotidienne des enfants (alimentation, hébergement, hygiène, vêtements, chaussures, santé), leur éducation et leur formation professionnelle (fournitures scolaires, salaires des professeurs, équipement) ainsi qu'une partie de la construction de la nouvelle école de Dodoma (65 k€ dédiés à la construction d'une salle de classe).

Depuis 2017, ce sont 14.95 Millions d'euros qui ont été envoyés aux programmes par Villages du Monde pour Enfants, permettant à la fois : la prise en charge d'un nombre d'enfants en hausse, la construction de grands projets comme le Village pour filles de Tanzanie (3,5 millions d'euros) et celui de Dodoma (436 K€ sur dernières années), l'extension de l'école pour garçons au Honduras (plus de 2 millions d'euros). Tous les fonds sont envoyés directement sur les Villages et font l'objet chaque année d'un reporting détaillé et d'un audit.

- 2025 est une année déficitaire de 215K€: L'encaissement de certains legs prévus en 2025 ont été retardés :
- Un sinistre (incendie) sur un bien reçu en legs mis en vente a subi un report de vente (devrait être finalisée en juin 2026)
- Une latence dans les échanges avec les études notariales et autres co-légataires retarde le recouvrement de sommes conséquentes

Villages du Monde pour Enfants a souhaité néanmoins maintenir les envois aux programmes en diminuant ses réserves.

· Gouvernance : Le conseil d'administration a évolué en juin 2025 : Sr Maria Cho est remplacée par Sr Margarita Campos Abeja

Ressources humaines : le dernier trimestre a été marqué par l'absence d'une personne en longue maladie, chargée de la relation donateurs et la charge de travail a été répartie sur l'équipe avant d'intégrer et former une remplaçante en CDD. Des bénévoles assurent une sélection de missions et le mécénat de compétences a été déployé.

· Le film Irmas, the life of the Sisters of Mary est sortie sur youtube et une tournée a été organisée dans plusieurs villes et écoles.

· Juridique : En 2009, cliente d'un prestataire qui a fait l'objet d'un signalement, nous nous sommes retrouvés amalgamés dans une instruction avec de nombreuses associations, certaines s'avérant défaillantes. Une instruction

judiciaire longue et complexe, au regard des autres acteurs, a amené le procureur de la République à requérir un non-lieu pour notre association en septembre 2019, reconnaissant l'absence de fondements aux accusations nous concernant. Les accusations initiales ont été requalifiées en 2021 et concernent essentiellement notre communication et notre fonctionnement. Les faits reprochés remontent à 20 ans. Après avoir été partie civile pendant plus de 15 ans dans cette instruction, l'État français s'est désisté en 2025. Le 12 juin 2025, le tribunal a rendu un jugement en faveur de Villages du Monde pour Enfants. Dans les jours suivants, la partie adverse a fait appel contre l'ensemble des associations toujours amalgamées dans un même cas.

Notre association a revu ses process depuis plus d'une dizaine d'années, notre méthodologie d'envois des fonds est alignée sur les standards du secteur humanitaire, et l'information du public, essentielle pour sensibiliser et garantir la pérennité des programmes, fait partie intégrante de notre mission sociale. Par souci de transparence, nous avons fait le choix de mentionner ces éléments dans nos documents et sur notre site Internet.

En 2020, une décision du Tribunal Administratif a confirmé que Villages du Monde pour Enfants était une association d'intérêt général et pouvait recevoir les legs.

- Une adhésion à Unipac en 2025 a amené des déplacements internationaux pour la mise en place du partenariat.
- Des partenariats ont été mis en place localement grâce au soutien de l'équipe de Villages du Monde pour Enfants

Faits significatifs relatifs à la générosité du public

En 2025, le montant de la générosité du public s'élève à 1.641 millions d'euros, répartis comme suit :

- 1.07 Millions € de dons ;
- 571 k€ de legs et assurances-vie, dont la vente d'une maison squattée, d'un appartement, de terres agricoles et une indemnité d'assurance (suite à l'incendie d'un bien légué) ;

La collecte globale est en hausse par rapport à 2024 (+17%), porté par l'encaissement des legs. Les dons restent stables (1.07 M€ en 2025 contre 1.050 M€ en 2024) malgré le recrutement de nouveaux donateurs. Les dons par prélèvement continuent de diminuer de manière significative sans être à ce jour compensés (31 % de chute en valeur) depuis 2017. Pour faire face à l'érosion de sa base, des opérations de recherche de nouveaux donateurs ont été menées :

- Mailing de prospection
- Street marketing (approche face à face de nouveaux donateurs).
- Dossards solidaires.../...

Cette recherche de nouveaux donateurs a engendré des frais de collecte. En parallèle, des legs et des assurances-vie ont été recouverts de manière significative en 2025 (plus importante qu'en 2024 mais moins importante que prévue).

Les investissements pour le développement de la collecte devront se poursuivre, car la base de données reste restreinte. Le développement de la collecte est en effet un enjeu crucial pour la poursuite du soutien aux programmes.

Des investissements pour obtenir de nouveaux legs devront être poursuivis dès 2026.

Le développement du mécénat d'entreprises a été intensifié en 2025 avec plus de 30 jours de mécénat de compétences (Valeur 8349 €) et 14 K€ de soutien financier.

Le bénévolat, les dons et prestations en nature (don de matériel, prestations de services...) représentent une valeur totale de 16 038 euros.

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 640 323	1 640 323	1 413 018	1 413 018
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	1 054 575	1 054 575	1 050 893	1 050 893
- Legs, donations et assurances-vie	571 016	571 016	342 673	342 673
- Mécénat	14 728	14 728	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	3	3	19 452	19 452
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	10 353		1 305	-
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	10 353		1 305	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	1 650 676	1 640 323	1 414 323	1 413 018
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	1 261 664	1 261 664	1 144 727	1 144 727
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	173 035	173 035	99 148	99 148
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	38 629	38 629	40 580	40 580
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 050 000	1 050 000	1 005 000	1 005 000
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	421 136	421 136	280 833	280 833
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	421 136	421 136	280 833	280 833
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	182 915	172 562	127 955	126 650
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-			
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-			
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-			
TOTAL	1 865 716	1 855 363	1 553 515	1 552 210
EXCEDENT OU DEFICIT	- 215 040	- 215 040	- 139 192	- 139 192

Autres informations

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE				
Bénévolat	2 168	2 168	5 361	5 361
Prestations en nature	12 408	12 408	14 089	14 089
Dons en nature	9 811	9 811	110	110
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	24 387		19 560	19 560
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	12 809			
Réalisées à l'étranger			1 586	1 586
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE	5 005		15 784	15 784
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 573		2 190	2 190
TOTAL	24 387	-	19 560	19 560

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – MISSIONS SOCIALES	1 261 664	1 144 727
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	173 035	99 148
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	38 629	40 580
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 050 000	1 005 000
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	421 136	280 833
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	421 136	280 833
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	172 562	126 650
TOTAL DES EMPLOIS	1 855 363	1 552 210
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	-	-
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	-
TOTAL	1 855 363	1 552 210

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 640 323	1 413 018
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	1 054 575	1 050 893
- Legs, donations et assurances-vie	571 016	342 673
- Mécénats	14 728	-
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	3	19 452
TOTAL DES RESSOURCES	1 640 323	1 413 018
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	-	-
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	215 040	139 192
TOTAL	1 855 363	1 413 018

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 122 369	3 261 561
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la Générosité du public	- 215 040	- 139 192
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 907 329	3 122 369

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début d'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions des immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Autres informations

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (suite)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	12 809	1 586
Réalisées en France	12 809	
Réalisées à l'étranger	-	1 586
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	5 005	15 784
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	6 573	2 190
TOTAL	24 387	19 560

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	24 387	14 686
Bénévolat	2 168	2 168
Prestations en nature	12 408	12 408
Dons en nature	9 811	110
TOTAL	24 387	14 686

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-